

Publication sous embargo jusqu'au mardi 12 octobre à 12 h

**Les ménages agricoles normands ont des revenus inférieurs** en moyenne à ceux de l'ensemble des ménages agricoles au plan national mais supérieurs à ceux des ménages actifs normands en 2018

Revenus des ménages agricoles normands	Revenus des ménages agricoles métropolitains	Revenus des ménages actifs normands
<b>48 800 €</b>	<b>52 600 €</b>	<b>40 700 €</b>

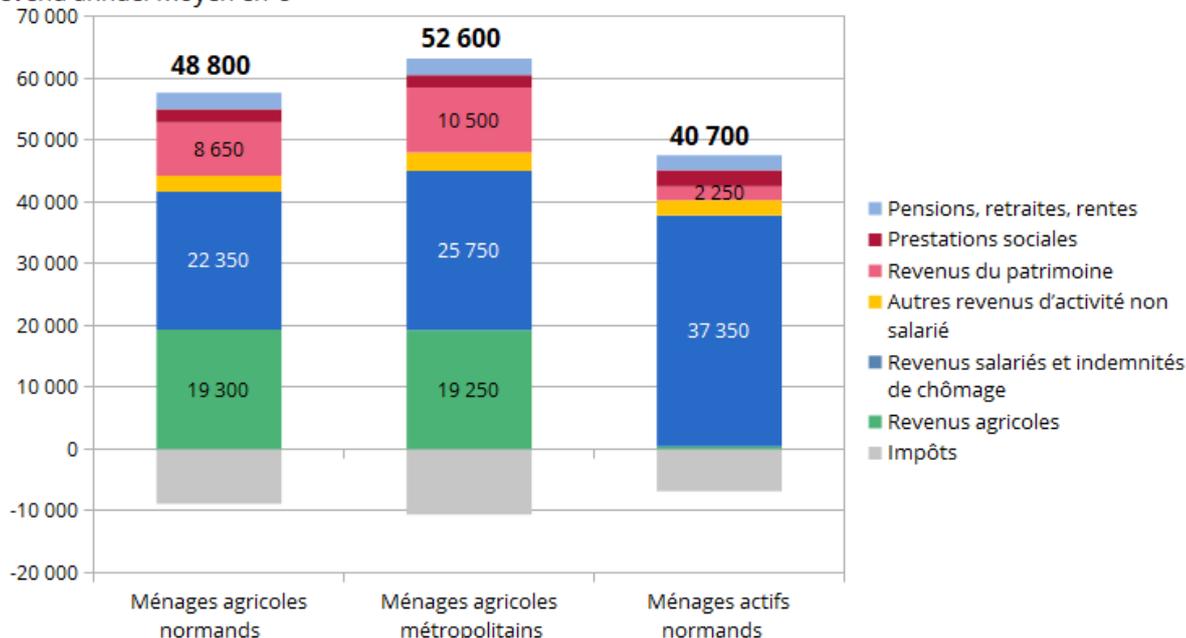
Les revenus des ménages agricoles présentent de fortes disparités, plus fortes que pour l'ensemble des ménages actifs. Les ménages agricoles sont ainsi plus nombreux à présenter un niveau de vie sous le seuil de pauvreté (20 % contre 14 %).

La structure des revenus des ménages agricoles est très différente de celle de l'ensemble des actifs :

- La part des revenus du patrimoine est trois fois plus importante, notamment du fait des revenus fonciers (location, fermage, etc.). Cette part augmente avec l'âge du chef d'exploitation et est fonction de l'orientation agricole de l'exploitation. Elle atteint près du quart du revenu disponible pour les exploitations spécialisées dans les cultures céréalières et d'oléoprotéagineux.
- La part des revenus issus de l'activité agricole ne représente en moyenne que 40 % du revenu disponible. Les salaires (du conjoint, d'une autre activité, que se verse le chef d'exploitation...) représentent en moyenne 46 % des revenus agricoles.

### Décomposition du revenu disponible annuel moyen des ménages agricoles et des ménages actifs (en €)

Revenu annuel moyen en €



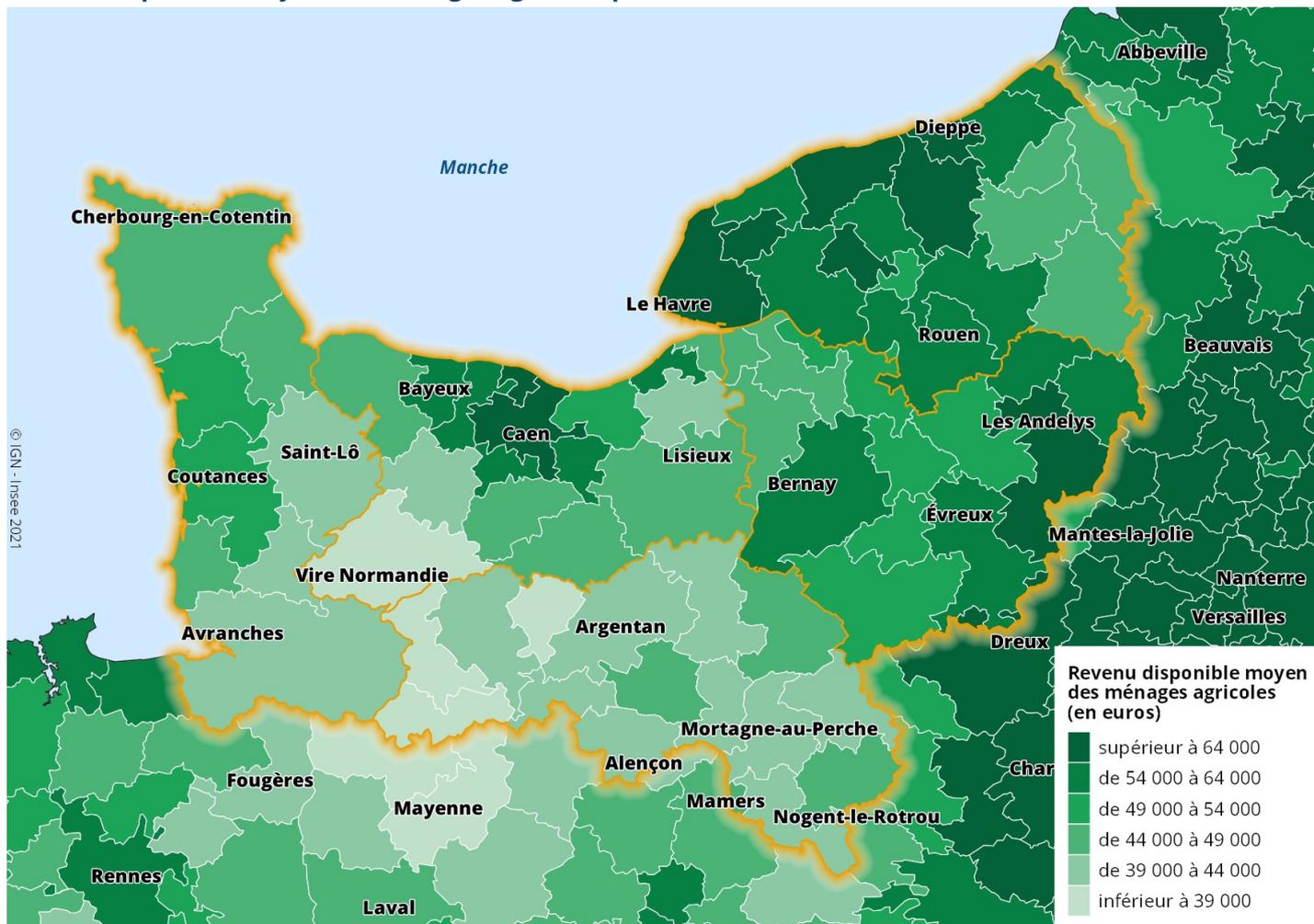
**L'orientation agricole des exploitations a une forte influence sur les revenus des ménages agricoles** : des revenus élevés dans les territoires de grandes cultures et faibles dans ceux d'élevage de bovins pour la production laitière, très présent en Normandie.

	 Territoires d'élevage bovin pour la production de lait	 Territoires de grandes cultures
Niveau de vie par unité de consommation	<b>19 150 €</b>	<b>30 400 €</b>
Taux de pauvreté des ménages	<b>24 %</b>	<b>10 %</b>

### Définition

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Une UC est attribuée au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

### Revenu disponible moyen des ménages agricoles par EPCI



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2018 ; DRAAF Normandie, base RedSpyce 2018

Attachée de presse Insee • **Carole JOSELIER**

02 35 52 49 17 • 06 60 55 37 70 • [communication-normandie@insee.fr](mailto:communication-normandie@insee.fr)